



**. Conseils de quartier .**

**Quartier Charmettes-Merlettes .**

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER DU 7 FEVRIER 2022

### Présents:

1er Collège (habitants) Patricia CLOCHEZ, Jean Loup COLLIER, Sophie DEHE, Romuald ELIE, Elisabeth RINUY-BERTHAUD

2ème Collège (Acteurs locaux) : Pierre CADO pour AVNR, Raphaële CHABADEL pour les Parents d'élèves, Patrick ROUMEGOUX (AEQVP)

3ème Collège (Elu): Didier GUEREMY

M Nabil Faoussi: Maire-Adjoint Sécurité Publique, Mobilités et Transformation Digitale

**Absents** : Jean-Louis BERNARDON, Brigitte DUMARTINEIX-DURAND, Jean SAWICKI (habitants), Fati SOULI (Association des Commerçants), Gabrielle CARRE, Jean-Paul GOETSCHY (Elus)

### Ordre du jour:

- Présentation des travaux du groupe de travail mobilités douces à M Faoussi

### Présentation et discussion des propositions du groupe de travail mobilités douces

Raphaele Chabadel a présenté à M Faoussi les propositions du groupe de travail mobilités douces à l'aide du [diaporama](#) réalisé par Pierre Cado dont le remarquable travail d'inventaire et de mise en forme a été grandement apprécié par M Faoussi.

La priorité a été donnée à la sécurisation de la circulation en vélo des enfants et des jeunes. Ces propositions viennent en sus des projets de pistes cyclables menés par la commune et supposent la mise en place de panneaux signalétiques, marquages au sol voire de radars pédagogiques.

#### 1. Circulation des cyclistes :

##### Voies cyclables à aménager :

Avant de démarrer la présentation, M Faoussi explique la lenteur de la mise en place des zones 30 au Vésinet: à l'origine la plupart des rues devaient passer à 30 dès le 1er janvier 2022 mais la Mairie souhaite matérialiser au sol les pistes cyclables à contresens des rues à sens unique: ce n'est pas une obligation légale - les vélos sont autorisés à emprunter les sens interdit des rues à

30 - mais une volonté de sécuriser la cohabitation vélo - automobile. Le passage à 30 sera échelonné selon 10 zones sur une durée prévue de 18 mois pour permettre de réaliser les tracés.

1. *Relier les écoles Charmettes/Merlettes/La Borde* avec, après la mise en place de la zone 30 boulevard de Belgique et route de la Borde, l'installation de radars (pédagogiques ou non) et de panneaux « Vélo / Itinéraire conseillé » (à l'instar d'autres circuits cyclables du Vésinet).

Cette proposition abonde dans le sens de M Faoussi, qui souhaite faire du boulevard de Belgique une "zone 30 priorité vélo" pour discipliner les conducteurs automobiles et les dissuader de "faire pression" sur les cyclistes. M Faoussi souhaite également avoir une réflexion sur l'aménagement du rond-point de Belgique où "l'arrêt bisous" pour l'école des Merlettes ne fonctionne pas et engendre des stationnements "sauvages" sur ce rond-point: il recommande un stationnement au stade des Merlettes, vide le matin: une rencontre "pédagogique avec les parents d'élèves motorisés est souhaitable avant de procéder à des verbalisations par la Police Municipale.

2. *Afin de favoriser la circulation des jeunes cyclistes vers l'école maternelle La Borde* au niveau de la fourche boulevard de Belgique/route de la Borde: créer deux cédez-le-passage sur le boulevard de Belgique, au niveau du triangle de la fourche, l'un dans la direction boulevard de Belgique et l'autre sur l'accès à la route de la Borde.

Cette proposition est jugée très pertinente et rapide à mettre en oeuvre, M Faoussi vise une réalisation au printemps

3. *Sécurisation de la sortie du stade des Merlettes et de la sortie de l'école des Merlettes*: Avenue du Belloy, sur la portion située entre le boulevard de Belgique et la rue des Merlettes: tracer une voie de contresens cyclable ( $\pm$  changer le stationnement de côté) et ajouter des panneaux « double sens cyclable ».

Cf remarque préliminaire, la proposition rejoint l'accent mis sur la sécurité par la Mairie, les Services Techniques étudieront les modalités de mise en oeuvre mais lorsque ce quartier passera à 30.

4. *Pour rejoindre le collège du Cèdre à partir du quartier des Charmettes*: proposer un itinéraire conseillé pour les vélos (panneaux et marquage au sol) empruntant l'Avenue Alfred de Musset.

Le CQCM est partagé sur cette question et M Faoussi confirme: on parle du "chemin de l'âne", c'est le chemin le plus direct qui est privilégié. Dès lors il faut travailler à la sécurisation de l'avenue des Pages, pistes à l'étude mise du stationnement en quinconce, mise en sens unique du Nord vers le Rond Point du Cerf...

5. *Pour sécuriser l'accès des cyclistes du quartier Charmettes/Merlettes au garage à vélos de la gare de RER Le Vésinet-Le Pecq*: indiquer une piste cyclable "privilégiée" dès le croisement avenue Marceau avec la route de Montesson puis sur l'avenue des Courses: tracer une voie de contresens cyclable + panneaux « double-sens cyclable » + changer le côté de stationnement des voitures + revoir le croisement avec la rue Alexandre Dumas (devant le garage à vélos).

Le point d'arrivée des vélos rue Alexandre Dumas pour rejoindre le garage à vélo est à étudier avec les services techniques. Par ailleurs, la sécurisation du carrefour Wateau-Montesson-Dumas, emprunté par les cyclistes qui arrivent de la route de La Borde, reste à améliorer dans le cadre de l'urbanisation de l'Îlot des Courses.

M Faoussi a une idée encore plus radicale: faire de l'avenue des Courses une voie verte 20 km/h = réservée aux voitures des seuls résidents et aux vélos. Certains participants ont émis des réserves, notamment sur l'impact de la fluidité du trafic aux abords de la gare et de la circulation

des bus, l'avenue des Courses permettant de mieux rejoindre le Nord du Vésinet (franchir la route de Montesson) voire de revenir sur le boulevard Carnot: concertation élargie des habitants nécessaire à organiser par l'AVNR et l'AEQVP.

Concernant le carrefour Alexandre Dumas, route de Montesson, rue Watteau, M Faoussi rejoint notre avis de devoir améliorer la sécurité et prévoit même un périmètre plus étendu qui englobe le pont et remonte jusqu'à l'avenue du Belloy: il souhaite pouvoir convaincre le département de mettre toute cette zone à 30 et cherche des soutiens

6. *Pour les élèves de l'école Sainte Odile* : rue de Seine, sur la portion entre la route de Montesson et la route de la Passerelle : tracer une voie de de contresens cyclable + panneaux « double-sens cyclable ».

Cette proposition est validée et est jugée pertinente comme accès in fine à la Seine, mise en oeuvre dans le cadre du passage à 30 zone par zone

7. *Pour sécuriser l'accès des jeunes cyclistes au conservatoire et à l'église Ste Pauline* : Boulevard d'Angleterre, portions entre la route de Montesson et le boulevard Carnot (non limitée à 30 km/h actuellement) et du boulevard Carnot jusqu'au croisement avec l'avenue Rembrandt : tracer une voie de contresens cyclable + panneaux « double-sens cyclable ».

Pour la traversée du boulevard Carnot, rabattre la voie cyclable sur le trottoir de droite et ajouter un pictogramme de vélo à côté du passage piéton situé côté école Pasteur (au feu tricolore) .

Cette proposition rentre dans le cadre du passage à 30.

8. *Pour faciliter l'accès au marché de la République, au conservatoire et à l'église Ste Pauline* : Avenue Médéric : changer le revêtement des deux chemins, qui sont abîmés par les racines des arbres, pour un revêtement sablonneux par exemple + ajouter des passages charretiers aux trottoirs au niveau des chemins.

Proposition qui a du sens mais probablement difficile à réaliser compte tenu du budget nécessaire et du classement de cette avenue. Il faut probablement faire une demande écrite à M Faoussi avec copie à M le Maire pour espérer obtenir quelque chose.

9. *Pour faciliter l'accès au marché de la République, au conservatoire et à l'église Ste Pauline* : Avenue Rembrandt : tracer une voie de contresens cyclable (ou au moins un pictogramme vélo avec flèche en contresens) + panneaux « double-sens cyclable » sur la portion entre le feu tricolore accédant à l'avenue Georges Bizet et le début de l'avenue Médéric.

Voir point 7, réalisable dans le passage à 30

### **Propositions complémentaires suggérées en réunion:**

*Afin de sécuriser la circulation des jeunes cyclistes :*

10 Accès au Bd Carnot via les avenues Jean Mermoz et Henri Dunant puis le long du Lac Supérieur pour rejoindre l'Allée du Lac Supérieur: il faudrait que le chemin le long du lac supérieur soit un axe partagé piéton-vélos, du moins dans l'attente de la mise en place de la piste cyclable Carnot. Un panneau indique l'interdiction à tout véhicule: voir si on peut modifier ce panneau sans contrevenir aux règlements de protection du site classé.

### **Circulation des piétons**

*Zones dangereuses :*

1. Avenue du Grand Veneur, côté gare du RER Le Vésinet-Le Pecq : aménager une vraie voie piétonne au centre du terre plein pour éviter que les piétons marchent sur la route, qui est étroite.

Proposition qui ne fait pas l'unanimité, pose le problème de demander l'accord aux Architectes des Bâtiments de France, une contre proposition est de choisir un enrobé de couleur (rouge) qui alerteraient les conducteurs et passage à 20 comme c'est prévu devant la gare.

2. Stationnement devant le stade des Merlettes : la voie piétonne est tracée entre les voitures en stationnement et la route, ce qui est dangereux car beaucoup de voitures sont garées en marche avant et reculent sans avoir une bonne visibilité (particulièrement quand de jeunes enfants passent derrière les voitures).

Cette dangerosité a déjà été signalée par l'AVNR et aucune solution technique n'a semblé possible, à défaut de reculer le mur d'enceinte du stade... Le CQCM décide de soumettre tout de même la requête à la commune

M Faoussi rappelle que le stade appartient au Vésinet mais sur le terrain de Montesson, peu d'espoir d'aboutir. Des discussions sont en cours avec Montesson pour la réfection de la chaussée mais rien sur les parkings.

3. Route de Montesson, portion située entre les feux tricolores au croisement de l'avenue des courses et le pont au-dessus des voies de RER : prévoir une zone limitée à 30 km/h pour faciliter la traversée des piétons, en particulier les jeunes élèves de l'école maternelle La Borde.

Cf point 5

MM Faoussi et Guérémy ont également partagé avec nous certains projets:

1. Rue Emile Thiébaud doit faire partie de la piste cyclable reliant les gares RER, Chatou n'est pas encore prête mais Le Vésinet va commencer un aménagement pour relier ses 2 gares = stationnement interdit et une piste cyclable dans chaque sens, la partie centrale pour les voitures qui devront empiéter sur les pistes cyclables pour se croiser tout en laissant la priorité aux vélos.
2. réflexion pour faire passer l'avenue de la prise d'eau (qui mène au Lycée Alain) en voie verte (réservée aux riverains et priorité aux vélos)
3. passage à 20 km/h de la rue Thiers pour mieux relier la place du marché et la place de l'Eglise et réaménager celle-ci pour pouvoir accueillir quelques stands les jours de marché, cela réduirait le nombre de places de parkings (entre 10 et 20)
4. Le Vésinet s'est portée volontaire pour expérimenter une navette de bus électriques, le trajet est à définir, a priori après Houilles, cela se fera fin 2022 ou en 2023

**En conclusion: M Faoussi va faire étudier nos propositions par les Services Techniques et celles validées pourront être présentées aux habitants du quartier lors de la prochaine réunion publique**

**Prochaine réunion du Conseil de Quartier le mercredi 23 mars 20h-22h**